

Présentation

Je m'appelle Gérard Montpetit; je suis un enseignant à la retraite qui habite à La Présentation depuis trente ans. Depuis 1992, je travaille dans un comité environnemental. Je viens d'apprendre, via internet, que le puits à Saint-Denis-sur-Richelieu sera près de la route 137, à 2 km de ma maison. De plus, ce site est 0,5 km de la maison de deux couples d'amis. Lundi dernier, (8 nov.) j'ai fait un détour dans cette direction. Voir les travaux de décapage préparatoire, aussi près de ma demeure, donne une sérieuse envie d'exprimer ses appréhensions au BAPE" via un mémoire personnel.

Je vis, au quotidien, un des grand paradoxe du dossier des gaz de schiste; à la fois trop d'information et ignorance de faits élémentaires. On ignore des faits significatifs qui se passent sur le terrain tout près de nous alors qu'il y a un déluge d'information sur le net.

Le paradygme nouveau

Depuis quelques mois, alors que le dossier des gaz de schiste est devenu un pivot de l'actualité, j'ai tenté de comprendre les enjeux. Les promoteurs de l'industrie gazière ont raison de dire que c'est un «game changer»; il s'agit ici d'un nouveau paradygme qui peut changer la réalité économique, politique, écologique et sociale du Québec. Dans notre esprit, il n'y avait pas de pétrole, ni de gaz naturel au Québec, encore moins dans la vallée du Saint-Laurent. C'est même écrit dans les manuels scolaire de géographie. Les seuls mines que notre conscience acceptaient, ce sont les mines d'amiante dans la grande région de Thedford Mines. Y a-t-il eu des nouvelles au sujet des gaz de schiste avant juin 2010? Probablement! Mais comme 99% des Québécois, je ne l'ai pas vu venir car dans notre inconscient collectif, il n'y avait pas d'hydrocarbures au Québec.

C'est pourquoi, l'apparition soudaine de ce dossier dans la conscience des Québécois au cours de l'été 2010 a causé un onde de choc; pour nous, c'est comme voir un extraterrestre dans notre maison. Il faut apprivoiser ce paradygme nouveau. Il faut digérer cette nouvelle réalité; voilà pourquoi il faut un moratoire.

La véhémence de la réaction des Québécois vient directement de ce choc avec ce «petit homme nommé E.T.»; de plus, on réalise que quelques personnes savaient et avaient manoeuvré adroitement. Nous, rien ne nous avait préparé à ce qu'on ressent comme une invasion. Lorsque des prospecteurs se trouvent dans notre cour sans avertissement, (3) et nous annoncent préremtoirement qu'ils sont dans leur droit, nous avons le sentiment, à tord ou à raison, de se trouver devant un voleur! Ce dernier peut dire n'importe quoi; on ne le croit pas!!! À preuve, les trois scéances d'information par l'APGQ n'ont pas changé cette perception. Il faut un «time-out» pour comprendre ce qui se passe. Et pour s'assurer que l'on n'est pas en train de nous «passer un sapin»!

Les belles promesses

Les trois séances d'information de l'APGQ au cour du mois de septembre ont été un fiasco au niveau des relations publiques pour les raisons citées au chapitre précédent. Même M Caillé l'admet.

La première partie des audiences du BAPE a débuté le 4 octobre dernier. Nous avons eu droit à quelques vidéos promotionels qui expliquaient de façon schématique le principes de la fracturation hydraulique. Ensuite, les citoyens ont pu poser deux courtes

questions, «sans préambule» pour en situer le contexte.

En contrepartie, les représentants de l'industrie s'étendaient en longueur dans leurs réponses. En particulier, je me souviens d'une longue réponse à la question de M Vermette le 6 octobre dernier. Le président d'une compagnie gazière a parlé avec enthousiasme des «meilleures normes» en Amérique, de «mesures d'atténuation», de collaborer avec les gens du voisinage pour ne pas agir comme des sauvages, d'avertir les gens avant de débuter les travaux, d'avoir au Québec les lois les plus sévères, les «règlements les plus sévères», etc. etc. etc. Sa longue diatribe m'a semblé durer une éternité.

Je devais intervenir immédiatement après. Je devais, sans préambule, poser une question à ce sujet. Pris de court, j'ai utilisé la phrase; «Est-ce que les belles paroles du représentant de l'industrie sont des promesses d'ivrognes?» Cette question a offusqué certaines personnes...

Pourtant je la repose, dans ce mémoire, car cette question est au coeur de la problématique dans la filière des gaz de schiste. Je me fous que l'on ait les meilleures lois, des règlements sévères des normes élevées et des mesures d'atténuation. C'est de la «bouillie pour les chats» si toutes ces belles règles ne sont pas mis en pratique.

Faisons une analogie avec la conduite automobile. C'est bien beau d'avoir un code de la route rigoureux et des règlements; s'il ne sont pas respectés, cela n'a pas d'effet sur les conducteurs délinquants. Pour que les lois soient valables, qu'elles ne soient pas lettre morte, il faut une présence policière, un système judiciaire qui « des dents» et l'utilisation d'outils tel des alcootests, des trappes à radar, et des barrages policiers. On pourrait ajouter «Nez rouge» à la liste d'outils qui encourage le respect de la loi. Et même là, il y a des cas où certains récidivistes conduisent en état d'ébriété malgré maintes condamnations. Je me souviens d'un cas où un individu avec une quinzaine de condamnations, et sans permis, a tué un enfant alors qu'il conduisait sous l'influence de l'alcool. Ce ne sont pas les lois, ni les règlements, ni la désapprobation sociale qui empêchent ce genre d'individus de commettre ses délits!!! Il faut avoir le pouvoir légal et les moyens techniques de faire appliquer la loi. La Loi des mines du Québec semble peu propice à ce genre d'interventions.

Revenons à l'industrie gazière. Dans un article, le journaliste Charles Côté dit; **Selon la Pennsylvania Land Trust Association, qui a compilé les données officielles, 1 435 infractions ont été enregistrées en deux ans et demi lors de forage...**» Et plus loin, «... **la firme Talisman Energy USA a commis 10 infractions relatives au rejet de résidus industriels, 11 relatives à l'étanchéité à des bassins d'eaux usées, deux pour des bassins trop pleins et deux pour des problèmes d'érosion(...)** L'entreprise, qui a fait deux forages à Lotbinière, affirme qu'elle n'a commis aucune infraction au Québec...»(1) L'article continue en disant, entre autres, que «... **on a recensé 16 défauts dans l'obturateur antiéruption (blowout présenteur). C'est ce type de lacune qui a causé une éruption dans un puits près de Pittsburg en juin dernier...** » Et le texte continue dans la même veine! Il est probable que ces délinquances devant la loi et les règlements ont causé les problèmes que les médias ont publié au sujet du village de Dimoc (Pennsylvanie)

Je re-pose la question« Est-ce que toutes les belles promesses de l'industrie devant le BAPE sont des promesses d'ivrognes, de belles promesses de relations publiques qui n'ont aucune relation avec ce qui se vit sur le terrain???????? Est-ce que le respect des lois et des règlements sont autres choses que des voeux pieux? Et dans cette veine d'idée, le rapport du Vérificateur Général (2009) n'est pas rassurant; il déplore le fait qu'il n'y a à

peu près aucune collaboration entre le MRNF et le MDDEP. C'est comme si on disait qu'il n'y a aucune collaboration entre la police et le système judiciaire!!! Alors, est-ce que l'industrie dit toutes ces belles paroles parce qu'elle nous prend pour «des valises»? (2)

Et sur le terrain; comment les choses se passent-elles? Dans le mémoire du CCCPEM, nous affirmons que Saint-Louis-sur-Richelieu est le symbole de ce que les Québécois devront vivre dans les prochaines décennies. M et Mme Larin nous ont dit ce qu'ils ont vécu. (4) D'ailleurs, lundi dernier, (8 nov.) Mme Larin a très bien décrit le modus opéranti de l'industrie gazière à l'émission radiophonique de Benoît Dutrizac. Comme je sais que Mme Larin doit présenter un mémoire, je prie la commission de l'écouter attentivement.

Suite à ces façons cavalières que Mme Larin a décrit, est-ce que l'industrie s'est amendé? Est-ce que toute la publicité négative (3) et les audiences du BAPE ont changé le «modus operanti» de l'industrie gazière?

Alors que la deuxième partie des audiences commencent , «Forest Oil» est en train d'installer son «derreck» de forage à Saint-Denis-Sur-Richelieu, le long de la route 137, à deux km de ma demeure. (5) Au moment de mon intervention, le trépan est en train de broyer la roche près de ma propriété. Même si l'industrie est en «mode séduction» pour convaincre les Québécois de ses bonnes intentions, qu'elle fait ses belles promesses durant les audiences, ce que les gens qui habitent dans le boisé à la limite de Saint-Denis et La Présentation a peu à voir avec les promesses d'ivrognes. Comme le dit le proverbe, «chassez le naturel, il revient au galop» Le «modus operanti» est toujours là avec quelques variantes!

Comme il faut que j'envoie ce mémoire dans les prochaines minutes, pour respecter les délais très court du BAPE je ferai la narration verbale de ce qui se passe durant mon intervention.

Bibliographie

- 1 Cyberpresse 26 août 2010 par Charles Côté
- 2 La Presse 2 septembre 2010 p. A5 Les valises par le chronique Pierre Foglia
- 3 Cyberpresse 3 nov. 2010 par Isabelle Mathieu du Soleil «Prospecteur de gaz de schiste surpris dans un parc à Lévis»
- 4 Rue Frontenac par Jessica Nadeau «Un couple de retraités a décidé de résister à la puissante industrie gazière»
- 5 Cyberpresse par Michel Girard «Gaz de schiste; le péril du mont Saint-Hilaire?»
- 6 Le Devoir.com par Ruth Major Lapierre «Chez moi, chez nous, chez vous»